

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	16
PRESENTS :	11
VOTANTS :	12

**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**  
**COMMUNE DE THAIRÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONVOCATION ET AFFICHAGE:** 15 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Thairé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle NASSIVET, Maire. La séance a été publique.

**PRESENTS :** MME NASSIVET – M. COLIN – MME DOUMERET – MME GOURAUD – MME LAPRADE  
MME MARTIN – M. MIOT – M. LEROYER – MME LOIZEAU – M. ROUZEAU  
MME ZITOUNI

**POUVOIRS :** M. BOURAIN A M. COLIN

**EXCUSES :** M. DUBOIS – M. GIRAUD

**ABSENTS :** M. GRUCHY – M. LATIMIER

**SECRETAIRE :** M. MIOT

**OBJET : - CORRECTIONS DEMANDEES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE SUR LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « O.A.P. MUSSET ».**

*QUESTION 1*  
*2019-07-19\_048/5.7*

Le conseil municipal a donné son avis sur le PLUi arrêté par délibération N°2019\_009 en date du 21 mars 2019.

Après réflexion la commune souhaite que l'OAP Musset soit revue sur les 2 points suivants :

- 1- La commune souhaite que le maillage soit retravaillé, pour la bonne cohérence des opérations qui sortiront à des moments différents.

En effet, il ne semble pas opportun de créer une liaison Nord/Sud (de la rue du Murier à la rue Musset), car elle ne répond pas à un besoin et risque de proposer un usage non riverain traversant. Nous rencontrons ce problème d'usage sur un lotissement existant et ne souhaitons pas le reproduire.

Il conviendrait à la place de proposer une circulation avec des débouchés sur la rue de Verdun, notamment pour désenclaver les parcelles se trouvant au nord du cimetière.

Par ailleurs, un accès peut s'envisager rue Georges Musset, à l'ouest du cimetière, dans le but de désenclaver une parcelle et faciliter un nouvel accès au cimetière.

Il reste néanmoins nécessaire de conserver l'idée de liaisons douces permettant des passages nord/sud et est/ouest entre les différentes opérations, en assurant la continuité des amorces prévues dans les opérations déjà réalisées.

AR PREFECTURE

017-211704432-20190719-2019\_048-DE  
Reçu le 19/07/2019

2- Concernant la mixité fonctionnelle et sociale de cette OAP, nous souhaitons apporter les précisions suivantes : si l'objectif est bien de créer un quartier à dominante d'habitation, d'autres usages doivent trouver leur place, notamment **commerces et/ou services**, sur la partie comprise dans le zonage mixité fonctionnelle. Ceci devra être rappelé dans l'OAP.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les deux modifications de « l'OAP MUSSET » tels que décrites ci-dessus.**

*POUR : 12*

*ABSTENTION : 0*

*CONTRE : 0*

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
*Signature électronique.*  
Marie-Gabrielle NASSIVET.